

Conditions générales

La FMVM propose un programme de formations sur des sujets majeurs de l'action publique locale.

Ces journées de formation, qui s'adressent prioritairement aux élus municipaux et intercommunaux, se tiennent à Paris ou, sur demande, dans une ville moyenne, qui accueille la session de son choix.

Pour être ville d'accueil de formation, veuillez contacter la FMVM.

Inscription

Les inscriptions sont validées après réception du bulletin d'inscription signé à la FMVM, 5, rue Jean Bart – 75006 Paris, par :

- une confirmation d'inscription accompagnée d'une convention et du programme détaillé de formation.
- une attestation de présence est remis au stagiaire à l'issue de la formation.
- une fiche d'évaluation est relevée à la fin de chaque séance de formation.

Tarifs de groupe pour la ville d'accueil

Pour la ville adhérente qui accueille la formation, le prix de la session est fixé comme suit :

- moins de 12 participants : 3 000 euros
- 13 à 20 participants : 4 500 euros

Pour la ville non adhérente qui accueille la formation, le prix de la session est le suivant :

- moins de 12 participants : 4 500 euros
- 13 à 20 participants : 6 000 euros

Tarifs individuels

Adhérents de la FMVM : 350 euros la session

Non adhérents : 550 euros la session

Les tarifs indiqués comprennent la formation et le support pédagogique remis à chaque participant.

Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation peut s'effectuer soit :

- par chèque libellé à l'ordre de la FMVM
- par virement direct en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de la collectivité, sur le compte de la FMVM :

LCL 3000200424007196K19

Annulation

Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, courrier). Elle fera l'objet d'un accusé de réception.

Jusqu'à 10 jours avant le jour de la formation, une retenue de 60 euros pour frais de dossier sera effectuée.

Après cette date, la FMVM facturera 50% du prix de la formation.